



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N°05/12/2022**

Nombre de membres 10
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

*Séance du Comité Syndical
Le 15 décembre 2022
à Montbonnot-Saint-Martin*

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de MONTBONNOT, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mmes BESSON, FLAMAND,
MM. BONNET, FEROTIN,
Mme MARTIN-BLOCH
MM. BENOIT, DEGRANGE, DURET, OLLEON,

OBJET : FINANCES ET BUDGET - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

VU le Budget Primitif de recettes et dépenses présumées de l'exercice 2022 approuvé par délibération du comité syndical en date du 7 avril 2022 ;

VU la Décision Modificative N°1/2022 arrêtée par le comité syndical en sa séance ordinaire du 6 octobre 2022 ;

VU la Décision Modificative N°2/2022 arrêtée ce jour par le comité syndical en sa séance ordinaire ;

CONSIDERANT que l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement seront nécessaires en 2023 avant l'adoption du Budget de l'exercice 2023 ;

VU ainsi l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur OLLÉON, vice-président aux Finances ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

A l'**Unanimité** DECIDE d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget Principal, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, tels que présentés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL			
Chapitre	Libellé comptable	Crédit 2022	Autorisation 2023
21	Immobilisation corporelle	97 108,00 €	24 277,00 €

Ces crédits sont répartis de la manière suivante :

Article	Libellé comptable	Montant
21318	Construction	3 500,00 €
2158	Ballon eau chaude	9 500,00 €
21758	Installation, matériels, outillage	2 677,00 €
2183	Matériel bureau et informatique	1 000,00 €
2188	Tatamis	7 600,00 €

Ces crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
 POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
 Montbonnot-Saint-Martin, le 15 décembre 2022

LE PRESIDENT

Gilles FARRUGIA.



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Dominique BONNET